

## **Procès- verbal de la réunion Conseil Municipal du lundi 29 juillet 2013**

L'an deux mil treize, le lundi 29 juillet, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité** : Vendredi 12 juillet 2013

**Etaient présents** : Messieurs CHOLET Didier, CALLIOT Michel, MIGNAN André, LAUNAY Jacques, HOURDIN Xavier, PELLAN Philippe, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric Mesdames BLINTZOSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, DE LA MOUSSAYE Martine, LEVEQUE Christiane.

**Etaient absents représentés** : Caroline MARTIN représentée par Madame MOISAN Michèle ; Joële TADIER représentée par Philippe PELLAN.

**Etaient absents non représentés** : YOBE Sébastien, GUEGAN André.

Monsieur NABUCET Frédéric, candidat, est élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 2013-2-088 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Plurien.**

Monsieur CHOLET, Adjoint en charge de l'urbanisme expose aux membres du Conseil Municipal que celui-ci est invité à donner son avis en tant que commune limitrophe et dans le délai imparti. Il rappelle les grandes lignes du projet ; objectifs à atteindre en termes de population, extensions des zones urbaines et à urbaniser, extensions de la zone artisanale, exploitations agricoles à protéger, tourisme...

1° Le dossier expose les problèmes liés à l'assainissement sur la commune de Plurien et les projets pour remédier à cet état de choses.

M. Cholet rappelle qu'en effet lors de la mise en œuvre des profils de baignade, des pollutions ou risques graves de pollution ont été identifiés.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Fréhel souhaite attirer l'attention de l'ensemble des autorités concernées par ce point majeur pour la qualité des eaux de baignade et la sécurité sanitaire des plages de Sables d'or.

2° Dans le rapport de présentation, page 113, il est fait mention du circuit des Deux Vallées. Ce circuit est situé pour l'essentiel sur la commune de Fréhel. Le Conseil municipal demande que cette carte soit supprimée du dossier de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plurien.

3° Enfin, il est fait état à différents endroits du rapport de présentation d'un secteur « Sables d'or/ Saint-Symphorien ». Le conseil municipal de Fréhel rappelle que la quasi-totalité de Sables d'or les Pins se situe sur la commune de Fréhel et ne présente pas de continuité d'urbanisation avec le hameau de saint Symphorien.

**Affaires diverses :**

a) **Installation des cirques à Sables d'Or les pins :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle est saisie de demandes d'installations de cirques à Sables d'Or les pins. Compte tenu du fait que

la commune ne dispose pas d'espace pour les accueillir, l'installation de cirques n'est pas possible.

- b) **Acquisition d'une partie de terrain communal attenant à la Grande Abbaye :**  
Madame le Maire soumet pour avis un projet qui concerne l'acquisition par un particulier d'une partie du terrain communal situé à la grande Abbaye. Le Conseil Municipal ne souhaite pas procéder à cette cession.
- c) **Projet artistique :**  
Madame le Maire soumet à l'assemblée un projet de statut en pierre déposé par un particulier. Le Conseil ne souhaite pas donner un avis favorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Michèle MOISAN

Le Secrétaire de séance,  
Frédéric NABUCET,

L